



L'ORGANISATION DE LA DESSERTE AU SEIN DE LA PROPRIÉTÉ



Dans un souci d'efficacité, la desserte d'une propriété dépend de critères techniques comme la distance de débardage, la pente, etc. Cette fiche en présente les principaux éléments à examiner avant la réalisation d'un réseau de desserte.

Comment implanter les pistes sur une propriété?

La disposition des pistes au sein de la propriété doit être pensée de manière à ce que la distance de débardage soit la plus faible possible en effet, la productivité des porteurs diminue avec la distance de débardage.

Distance de débardage	Rendement moyen horaire du débardage
100 à 200 mètres	20 à 25 m ³
200 à 500 mètres	15 m ³
Plus de 500 mètres	10 m ³

En conséquence la présence d'un réseau de débardage a une influence sur le prix des bois, voire même sur les possibilités de les vendre pour les bois de faible valeur.

L'entretien des parcelles implique de pouvoir accéder à toutes les parcelles.

L'existence de ruisseaux implique une réflexion sur leur franchissement (voir la fiche sur cours d'eau et sylviculture). Il faut maintenant une autorisation pour tout travaux pour le franchissement d'un ruisseau ; elle est à demander à la Mission Interministérielle Sur l'Eau (située dans les bureaux de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et au Conseil Supérieur de la Pêche). **En aucun cas, ils ne peuvent être bouchés**, sous peine de procès-verbal.

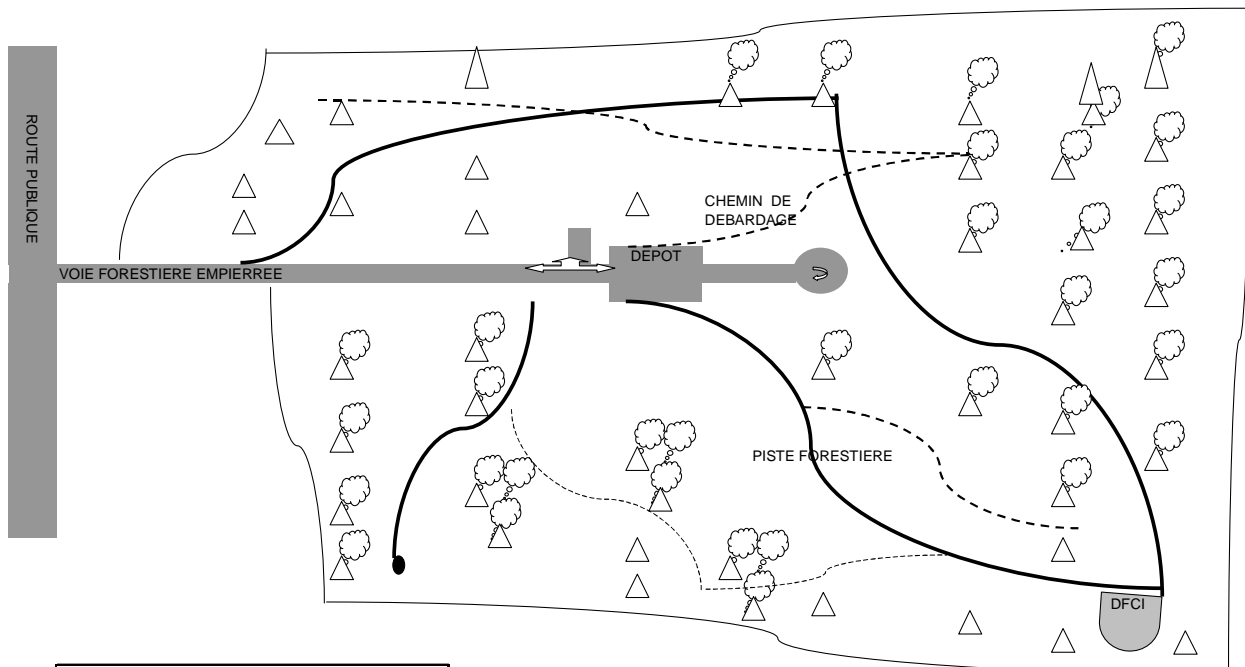
La pente limite les possibilités de desserte.

Exemple de schéma d'organisation de la desserte dans une propriété boisée

Ce schéma résume le lien entre les routes publiques, les routes forestières, les places de dépôt, les pistes forestières et les chemins de débardage.

Nous voyons ici que la route forestière aboutit à une place de dépôt, et qu'elle comprend une zone de retournement des camions.

L'étang crée dans le cadre de la lutte contre l'incendie (notée DFCEI sur le plan) est accessible par deux pistes pour permettre d'assurer la sécurité des services de secours.



MINIMA AUX 100 HA		
	Débardage	Routes Forestières
PLAINE		
TERRAIN PORTANT	1 KM	0,4 KM
TERRAIN HUMIDE	2,5 KM	1,3 KM
MONTAGNE	3 KM	2,5 KM
DFCI	0,5 KM	0,5 KM

DEBARDEURS (pistes) 500 m max du dépôt
(cloisonnements) largeur : 4 m espacement 15 m
TRACTEURS (culturaux) largeur : 2,5 m à planter le plus vite possible

Quelques règles simples pour concevoir une desserte

Nous distinguerons les cas des routes et des pistes forestières qui ont des caractéristiques techniques différentes

Les routes forestières

Les routes forestières sont obligatoirement empierrées, sur environ 30 cm d'épaisseur avec des matériaux calibrés et compactées pour permettre la circulation en toute saison

Il est préférable d'avoir une légère pente en long (<12%) et en travers pour permettre l'écoulement de l'eau (pente en long 2-7% pente en travers 2 à 3%). Dès lors qu'il y a une pente en long supérieure à 7-8 %, il faut impérativement apposer un revêtement (bitume ou béton pour des raisons de ravinement).

Attention les coûts de construction de cette voirie sont importants, la densité et l'emplacement doivent être mûrement réfléchis.

Il faut éviter de traîner les bois sur ces routes

Le rayon de courbure est de l'ordre de 18 mètres

Les pistes forestières

Les pistes situées à l'intérieur d'une propriété ne sont pas faites pour circuler à grande vitesse (5 à 15 km/h).

La largeur minimale de la chaussée (qui est ici la zone où passent les engins) est de 3 m, avec une largeur d'emprise minimale de 4 m.

Le rayon de courbure est de 8 m minimum

La pente est de 25 % maximum pour éviter un ravinement trop important

Le profil en travers doit avoir un dévers vers l'aval modéré (2 à 3 % maximum)

Les renvois d'eau qui servent à évacuer l'eau d'une piste en cas de pente sont indispensables pour se prémunir contre l'érosion. Ils peuvent être en rondins.

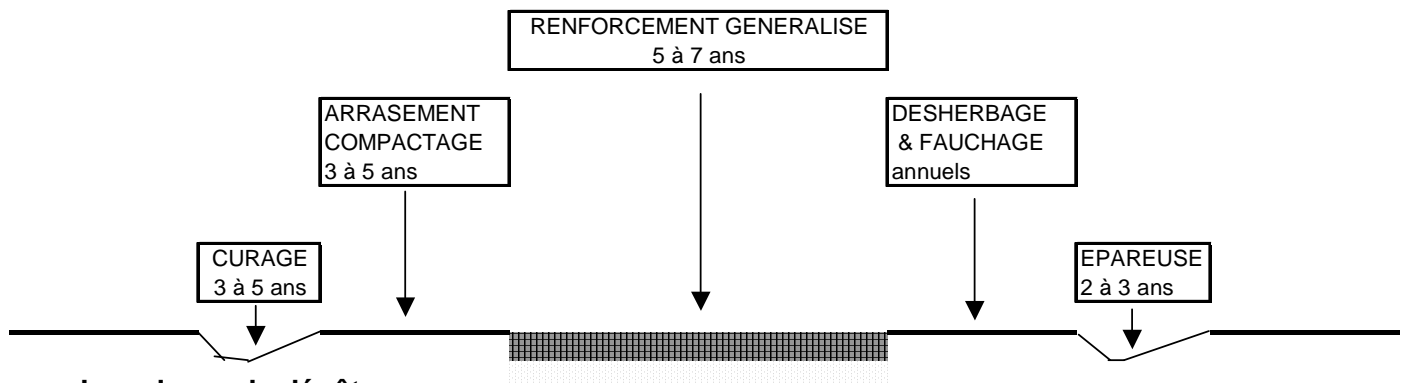
Le débardeur doit prendre les précautions nécessaires afin d'éviter toute dégradations. Ceci est à préciser dans le contrat de vente des bois.

Les pistes nécessitent un entretien pour éviter qu'elles soient :

- couvertes par la végétation arbustive, les ronces ou les genêts,
- noyées dans les points bas,
- dégradées par les ravinements à la suite des orages.

Les types d'entretien et leur fréquence en fonction des éléments de la voirie sont schématisés ci-après qui correspond aux routes forestières empierrées subissant un trafic normal.

PLANIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE



Les places de dépôt

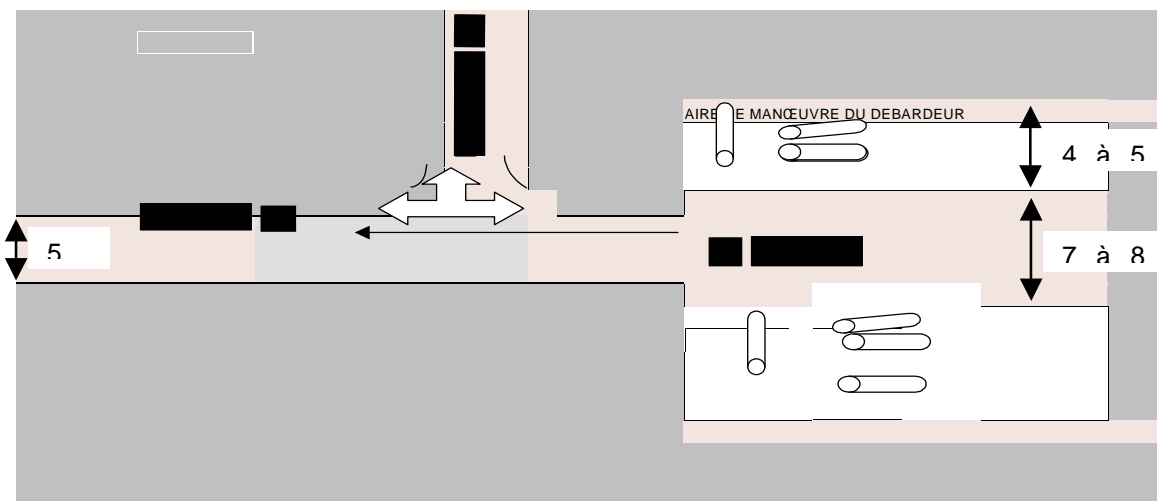
La dimension d'une place de dépôt tient compte de celle des camions actuels. Elle tient compte aussi de la quantité de bois à exploiter, en sachant qu'il faut de la place pour manœuvrer avec les engins, et que la hauteur des tas peut difficilement dépasser quatre mètres.

Il faut prévoir une dimension minimale de 40 m sur 20 à cause de la dimension des camions. Dans la pratique, un massif géré nécessite une place de dépôt pour 30 à 50 hectares, en fonction des peuplements concernés.

Ne pas oublier que le côté où le camion charge le bois doit être empierré pour supporter son poids en charge (il peut pleuvoir au moment où il emporte le bois), et permettre au camion chargé de rejoindre aisément la route.

Le schéma ci-après résume les caractéristiques d'une bonne place de dépôt. Même si elle prend de la place, ce n'est pas de l'argent perdu !

EXEMPLE: AIRE DE MANŒUVRE SUR PLACE DE DEPOT ET CHARGEMENT



Il existe un code de bonne conduite pour le chargement des bois en Corrèze (cf. documentation à part). Il n'en existe pas de similaire en Creuse en en Haute-Vienne.

Pour la Corrèze :

http://www.correze.pref.gouv.fr/Correze/prefecture/Actions_de_l_Etat_en_Correze/Environnement_foret_territoires/chargement-stockage-bois/Utilisation_des_voiries_publicques_pour_le_chargement_et_le_stockage_des_bois